

Assemblée générale annuelle (AGA) du RQGE

Ordre du jour

- 9h** 0.0 Ouverture de l'assemblée
- 1.0 Nomination présidence et secrétariat d'assemblée (5 min)
- 2.0 Mot de la présidence d'assemblée début AGA – modalité AGA virtuelle (5 min)
- 3.0 Tour de table de présentation des participant-es (nom et organisme) (5 min)
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour (5 min)
- 5.0 Adoption du procès-verbal de l'AGA 2019 (15 min)
- 6.0 Adoption des nouveaux membres (5 min)
- 9h40** 7.0 Dépôt du rapport d'activités de l'année 2018-2019: présentation commentée (10 min)
- 9h50** 8.0 Plan d'action annuel – Retour année précédente et dépôt 2020-2021 (15 min)
- 10h05** 9.0 Finances et administration (30 min en tout)
- 9.1 Dépôt des états financiers 2019-2020 (10 min)
- 9.2 Dépôt des prévisions budgétaires 2020-2021 (20 min)
- 9.3 Résolution de l'AGA concernant la firme comptable pour l'an prochain
- 10h35** **Pause** (10 min)
- 10h45** 10.0 Élection du conseil d'administration (45 min.)
- 10.1 Nomination d'un secrétariat et d'une animation pour l'élection
- 10.2 Mise en candidature
- 10.3 Élection du conseil d'administration
- 10.4 Élection de la personne déléguée à la Transition écologique et énergétique
- 11h30** **Levée de l'Assemblée générale annuelle**
- 11h30** **Discussion**
- 12h00** **Fin de la rencontre**

Note: les documents proposés pour l'AGA sont disponibles sur [le site du RQGE](#). Mot de passe : **rqge_privé**

En guise de rappel : L'AGA c'est quoi?

L'AGA du RQGE se veut un moment de rencontre, d'échange et de prise de décisions communes par ses membres. Elle vise d'abord et avant tout à veiller au bon fonctionnement et à une gestion saine et démocratique du RQGE. Comme il s'agit de la seule rencontre annuelle des membres, certains points se doivent impérativement de figurer à l'ordre du jour tels que la question des finances, le suivi de la planification stratégique, etc. qui ont priorité sur le reste.

Étant donné que l'AGA est souveraine, peut-on proposer des points à l'ordre du jour? Oui. Toutefois, d'un point de vue démocratique, il est tard pour cette AGA.

Pourquoi? En vue de respecter et de favoriser le fonctionnement démocratique propre à un réseau, il est de mise de présenter toutes les propositions à l'avance dans un délai minimum de 30 jours avant l'AGA, afin de permettre aux groupes de consulter leurs propres membres par rapport à ce qui va être discuté lors de la rencontre.

Demandes d'appui du RQGE : Nul besoin de les proposer en AGA, car une procédure d'acceptation par le CA existe! Il vous suffit d'envoyer votre demande d'appui ou de solidarité à l'adresse coordo@rqge.qc.ca, et ce, en tout temps! Cela permet de répondre à vos besoins tout au long de l'année, et de réserver le temps restreint de l'AGA à la prise de décisions collectives qui concernent directement l'organisme.

Nous vous invitons à reprendre connaissance du **Guide de pratiques solidaire**, document phare des rencontres conviviales et agréables ! [Disponible sur le site du RQGE](#).